



CENTURY 21.

Arago - Les Gobelins

VENTE

De	A	Honoraires TTC
0	50 000 €	15 %
50 001 €	100 000 €	10 %
100 001 €	150 000 €	9 %
150 001 €	200 000 €	7,25 %
200 001 €	250 000 €	7 %
250 001 €	300 000 €	6,75 %
300 001 €	350 000 €	6,50 %
350 001 €	400 000 €	6,25 %
400 001 €	450 000 €	6 %
450 001 €	500 000 €	5,75 %
500 001 €	600 000 €	5,50 %
600 001 €	700 000 €	5,25 %
700 001 €	Au-delà	5 %

Honoraires à la charge du vendeur

LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLÉ

Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail : 12€ TTC par m2 pour le bailleur et 12€ TTC par m2 pour le locataire

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée: 3€ TTC par m2 pour le bailleur et 3€ TTC par m2 pour le locataire

Rémunération totale à la charge du bailleur : un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ TTC par m2 de surface habitable pour les honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail ET les 3€ TTC par m2 de surface habitable pour l'état des lieux.

Honoraires de location de parking : 300€ TTC à partager 50% bailleur 50% locataire

Honoraires de rédaction d'acte : 350€ TTC par partie

Etat des lieux de sortie à la demande du bailleur : 200 € TTC à la charge du bailleur

LOCATION ENTREPRISES ET COMMERCES

Location de locaux commerciaux ou professionnels : 10%HT du loyer triennal + TVA avec un minimum de 3000 euros HT + TVA

Barème établi le 31 octobre 2024